

## Le Conseil d'Etat mouche Tamedia

**Médias ▶ Le Conseil d'Etat dénonce «le mépris» du groupe de presse zurichois.**

Le Conseil d'Etat vaudois a dénoncé hier «le mépris» de l'éditeur Tamedia lors de la fin du *Matin* (version papier). Il affirme n'avoir jamais été confronté à une telle attitude et fustige «l'indifférence et l'irrespect» envers le personnel.

Questionné par la socialiste Jessica Jaccoud sur la fin du tabloïd et le sort des «41 du *Matin*», le gouvernement a longuement répondu hier au Grand Conseil. Il est revenu en particulier sur les relations avec l'éditeur du journal lors de la médiation.

En juillet, au plus fort de la crise, le Conseil d'Etat vaudois, d'entente avec celui de Genève, a offert ses bons offices, comme médiateur. A la demande d'un représentant de la direction de Tamedia, plusieurs rencontres ont eu lieu avec une délégation de l'exécutif, comprenant la présidente du Gouvernement vaudois Nuria Gorrite et le conseiller d'Etat Philippe Leuba.

**Mais le 19 juillet**, Tamedia stoppait unilatéralement cette médiation pour donner la priorité à la négociation d'un plan social. Un plan social qui n'est toujours pas signé en décembre, observe le gouvernement.

«De mémoire, le Conseil d'Etat n'a jamais été confronté à une telle attitude», a déclaré Nuria Gorrite devant le plénum. Durant les discussions, le groupe de presse refusait toute proposition s'écartant de son plan initial. Et il a abruptement et unilatéralement écourté les travaux de médiation.

**Philippe Leuba** a expliqué que le Conseil d'Etat s'est engagé à de multiples reprises en faveur du partenariat social. Il a rappelé son intervention pour sauver les emplois chez Novartis à Prangins. Jamais il n'a perçu un tel mépris à l'égard du dialogue social.

«Chez Novartis, face à un CEO californien empreint de la culture du patronat américain, je n'ai jamais senti le mépris que j'ai senti dans le dossier Tamedia. Cela doit nous interpeller. Il y a des impératifs économiques, c'est une réalité, mais il faut un respect mutuel. Nous n'avons pas senti ce respect mutuel.»

Dans de telles conditions, le gouvernement juge que les conditions «de bonne foi et d'aptitude au dialogue» ne sont pas réunies pour une nouvelle rencontre avec la direction de Tamedia. Dans de telles circonstances, toute discussion est vaine, a relevé encore Nuria Gorrite. **ATS**

### SEXTING

#### VIOLEUR CONDAMNÉ

Le Tribunal criminel de Vevey a condamné à quatre ans de prison et à l'expulsion un Portugais de 33 ans coupable de viol, de contrainte sexuelle et d'extorsion qualifiée. Il avait convaincu deux femmes d'envoyer des photos osées. **ATS**

### SOCIALISTES

#### PRÊTS POUR LES ÉLECTIONS

Réunis en congrès extraordinaire, les socialistes vaudois ont adopté hier soir leur agenda électoral. Le moment est «historique», car il lance un cycle de près d'une année, a indiqué la présidente du PSV, Jessica Jaccoud. **ATS**

### Un budget salué

**Parlement ▶** Le Grand Conseil vaudois a commencé hier l'examen de son budget 2019. Sans surprise, la plupart des groupes politiques ont salué un résultat équilibré, même si la droite regrette une nouvelle progression des charges.

Le projet de budget présente un excédent de revenus de 110 500 francs pour 2019. Il est dans les chiffres noirs pour la 13<sup>e</sup> année consécutive, malgré la mise en œuvre de la RIE III vaudoise qui baisse à 13,79% le taux d'imposition des entreprises. L'entrée en matière a été votée par 117 voix contre 3 et 5 abstentions. La droite a toutefois exprimé ses craintes sur l'augmentation des charges sociales. **ATS**

Les cas de personnes qui se font exploiter en Suisse restent aujourd'hui difficiles à détecter et quantifier

# La traite d'humains continue à exister

SELVER KABACALMAN

**Lausanne ▶** La Suisse n'est pas épargnée par la traite d'êtres humains. Hier, une Nigériane de 36 ans comparait devant le Tribunal correctionnel de Lausanne pour avoir forcé des femmes à se prostituer. En juillet dernier, le Tribunal de Bienne ouvrait le procès d'une Thaïlandaise accusée d'avoir fait venir 88 personnes dans le pays pour les mêmes fins. Fédéralisme oblige, cette question est de compétence cantonale. Pour Vaud, les services de police n'étaient pas en mesure hier de répondre à nos questions. Quelques tendances apparaissent néanmoins.

Cent vingt-cinq. C'est le nombre de personnes qui ont commis une infraction en lien avec la traite d'êtres humains en Suisse l'an dernier. Cinq ont abouti à une condamnation. Et 156 autres pour encouragement à la prostitution\*. Mais ces chiffres sont à prendre avec des pincettes, avertit Nadia Meriboute, du Département de droit pénal à l'Université de Genève, puisqu'ils ne représentent que les infractions dont ont connaissance les autorités. «Cela ne dit pas grand-chose sur le phénomène qui est par essence caché. Ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg. Combien sont-elles dans l'ombre?», questionne-t-elle.

#### Application plus large

La spécialiste précise que la traite peut avoir trois finalités: celle d'une exploitation sexuelle ou du travail, ou encore le prélèvement d'organe. En Suisse, la prostitution forcée reste la forme la plus visible de ce trafic. Et encore... «Jusqu'en 2006, l'infraction de traite d'être humain ne comprenait que le but d'exploitation sexuelle.»

La Suisse a été obligée d'élargir le champ d'application à la suite de ratification de conventions internationales. L'exploitation du travail est tout aussi dure à détecter. Elle touche des secteurs économiques bien connus employant de nombreuses personnes (construction, hôtellerie, restauration ou économie domestique).



Les jeunes Nigérianes pensaient venir en Suisse pour étudier. Elles se retrouvent sur le trottoir. KEYSTONE-PHOTO PRÉTEXTE

«Les auteurs sont des hommes, mais aussi parfois des femmes», note Anne-Florence Débois, porte-parole à l'Office fédéral de la police (Fedpol). Les victimes proviennent de Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Thaïlande, mais aussi de la République dominicaine ou de l'Afrique de l'Ouest (dont le Nigeria). Les conditions de vie, le manque d'accès à l'éducation et la situation économique attrayante de la Suisse expliquent les raisons pour lesquelles les victimes – pas toujours des femmes, rappelle Nadia Meri-

### «Ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg»

Nadia Meriboute

boute – acceptent les promesses des trafiquants.

#### Détection difficile

La détection des victimes demeure ardue. «Les associations de prise en charge jouent un rôle fondamental», rapporte Anne-Florence Débois. A Lausanne, par exemple, Astrée s'est occupée de 80 victimes depuis 2015. Ce sont aussi elles et les centres LAVI (aide aux victimes de violence) qui poussent les victimes à porter plainte, poursuit-elle. C'est par exemple une des protégées

d'Astrée qui est à l'origine du procès d'hier.

«Les victimes sont dans une situation de grande vulnérabilité», dit l'inspecteur Bertrand Jacquet, à la tête de la brigade cantonale genevoise spécialisée dans la lutte contre la traite et la prostitution illicite. «Elles ont souvent peur de s'adresser aux autorités, notamment parce qu'elles ont un statut illégal.»

Selon Fedpol, en Suisse, la traite est souvent le fait d'individus isolés, par exemple des *loverboys* qui séduisent de jeunes femmes pour les exploiter sexuellement, ou de réseaux de criminels parfois rattachés à des groupes familiaux ou ethniques, actifs dans d'autres délits, comme le trafic de drogue.

Dans le cas des Nigérianes forcées à la prostitution, le schéma est souvent le même: de fausses promesses, un transit par l'Italie, puis un contrôle direct de l'auteur sur sa victime sommée de rembourser ses frais de voyage dont le prix peut monter jusqu'à 50 000 euros.

Les trafiquants recourent aussi à la sorcellerie pour les assujettir, rapporte Astrée.

#### Témoignages confus

Une fois victimes et auteurs identifiés, faire reconnaître les premières en condamnant les trafiquants n'est pas une mince affaire, analyse Nadia Meriboute. La confusion dans les témoignages ou la preuve du vice du consentement sont des obstacles devant la justice. Certaines victimes subissent des pressions et retirent leurs plaintes. D'autres disparaissent dans la nature, rapporte l'inspecteur Bertrand Jacquet. «Il est important d'avoir des procureurs sensibilisés à cette question pour qu'ils puissent avoir les bons réflexes dès le début d'une procédure», poursuit-il. Dans des cantons comme Genève, c'est le cas, assure-t-il: cinq procureurs sont spécialisés dans les questions de traite. I

\* Chiffres 2018 issus des autorités cantonales (statistique policière de la criminalité et condamnations pénales)